

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La BH BANK publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2025 qui se tiendra en date du 30 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Fethi SAIDI (CFA, CWG et CNW) et Mr. Abdellatif ABBES (UAT, PROAUDIT et FINACO).

BH BANK

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité	
Actifs					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	465 599	157 460	157 460
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	158 879	186 003	186 003
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 317 861	10 576 707	10 576 707
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	77 270	107 669	81 414
AC5	Portefeuille d'investissement	5	3 781 312	3 121 123	3 147 378
AC6	Valeurs immobilisées	6	154 485	146 239	146 239
AC7	Autres actifs	7	289 472	181 438	181 438
Total des actifs			15 244 878	14 476 639	14 476 639
Passifs					
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA 2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	2 064 197	2 358 896	2 358 896
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	10 028 454	9 008 552	9 008 552
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 458 663	1 564 738	1 564 738
PA5	Autres passifs	11	320 291	192 368	192 368
Total des passifs			13 871 605	13 124 554	13 124 554
Capitaux propres					
CP1	Capital		238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		1 095 089	1 043 266	1 043 266
	Réserves pour réinvestissements exonérés		271 383	221 383	221 383
	Autres réserves		823 706	821 883	821 883
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		414	414	414
CP5	Résultats reportés		1	1	1
CP6	Résultat de l'exercice		39 769	70 404	70 404
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
Total des Capitaux propres		12	1 373 273	1 352 085	1 352 085
Total des capitaux propres et passifs			15 244 878	14 476 639	14 476 639

BH BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité en mille dinars)

Notes

31/12/2025

31/12/2024

Passifs éventuels

			31/12/2025	31/12/2024
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	548 834	736 683
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		14 323	15 747
	B- En faveur de la clientèle		534 511	720 936
HB2	Crédits documentaires		278 960	251 888
HB3	Actifs donnés en garantie		1 960 125	1 292 490
Total des passifs éventuels			2 787 919	2 281 061

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	13	1 068 603	792 853
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		1 068 603	792 853
HB5	Engagements sur titres		-	-
	A- Participations non libérées		-	-
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			1 068 603	792 853

Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçus	14	65 213	7 864
HB7	Garanties reçues	15	3 736 728	3 715 016
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etablissements bancaires, financiers et d'assurances		69 106	153 383
	C- Garanties reçues de la clientèle		3 667 622	3 561 634
Total des engagements reçus			3 801 941	3 722 880

BH BANK

ETAT DE RESULTAT

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité en mille dinars)

		Notes	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	963 153	1 080 707	1 037 667
PR2	Commissions (en produits)	17	148 920	159 556	159 556
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	46 438	46 827	44 369
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	289 754	202 039	204 497
Total produits bancaires			1 448 265	1 489 129	1 446 089
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(740 129)	(730 043)	(730 043)
CH2	Commissions encourues		(15 503)	(14 858)	(14 858)
Total charges d'exploitation bancaire			(755 632)	(744 901)	(744 901)
Total Produit net bancaire			692 633	744 228	701 188
PR5- CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(326 184)	(349 589)	(304 176)
PR6- CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(11 528)	(5 137)	(5 137)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	6 009	6 673	4 300
CH6	Frais de personnel		(206 912)	(189 448)	(189 448)
CH7	Charges générales d'exploitation	24	(89 234)	(71 732)	(71 732)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(18 104)	(20 037)	(20 037)
Résultat d'exploitation			46 680	114 958	114 958
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	25	4 208	820	820
CH11	Impôt sur les bénéfices	26	(9 942)	(37 812)	(37 812)
Résultat des activités ordinaires			40 946	77 966	77 966
PR9- CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(1 177)	(7 562)	(7 562)
Résultat net de l'exercice			39 769	70 404	70 404
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-	-
Résultat après modifications comptable			39 769	70 404	70 404

BH BANK
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité en mille dinars)

Notes	2025	2024 publié	2024 retraité
Activité d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	1 108 512	1 219 859	1 217 401
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(752 347)	(737 613)	(737 613)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	(11 580)	112 934	112 934
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	(686 250)	720 426	720 426
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(134 228)	(716 846)	(716 846)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	1 020 341	249 949	249 949
Titres de placement	4 400	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(296 837)	(350 043)	(350 043)
Sommes reçues des débiteurs divers	27 453	44 701	44 701
Impôt sur les bénéfices	35 541	(53 270)	(53 270)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	315 005	490 097	487 639
Activité d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	289 754	202 039	204 497
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(595 329)	(869 094)	(869 094)
Autres flux d'investissements	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(26 346)	(23 748)	(23 748)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(331 921)	(690 803)	(688 345)
Activité de financement			
Emission d'actions	-	-	-
Emission d'emprunts	(154 767)	145 664	145 664
Augmentation / diminution des ressources spéciales	43 926	53 174	53 174
Dividendes versés	(19 040)	(52 360)	(52 360)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(129 881)	146 478	146 478
Effet des modifications comptables	(83 000)	-	-
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	23 699	23 564	23 564
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(206 098)	(30 664)	(30 664)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(272 458)	(241 794)	(241 794)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	28	(272 458)	(272 458)

BH BANK

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos au 31 décembre 2025

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Présentation de la banque

La BH BANK est une société anonyme admise à la côte permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5 DT chacune et ayant son siège social sis à 18 Avenue Mohamed V 1080 Tunis.

"Créée en 1974 sous la dénomination de la « Caisse nationale d'épargne logement » conformément à la loi n°24-1973 du 07/05/1973, puis convertie en banque conformément à la loi n 18-1989 du 22/02/1989 sous la dénomination sociale de la « Banque de l'habitat » régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'a été abrogée par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. En date du 30/04/2019, la dénomination sociale a été encore une fois changée en « BH BANK » en vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30/04/2019.

La BH BANK dispose d'un réseau se composant de 10 directions régionales, 151 points de vente et 2 succursales.

2- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BH BANK sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

3- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

3.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes.

3.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2025, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2022-02 du 4 mars 2022, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 74 720 KDT et une reprise de 31 129 KDT (Dont 20 875 KDT provient de la cession et la radiation des créances) au titre de l'exercice 2025.

3.3- Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

3.4- Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories :

• Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :

- Leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
- La liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor

• Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

• Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

• Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

3.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6- Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

3.7- Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

3.8- Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

4- Les retraitements comptables sur l'exercice 2024 :

	31/12/2024 publié	(1)	(2)	(3)	(4)	31/12/2024 retraité
PR01	1 080 707	-45 413	2 373			1 037 667
PR05/CH04	-349 589	45 413				304 176
PR07	6 673		-2 373			4 300
AC04	107 669			-26 255		81 414
AC05	3 121 123			26 255		3 147 378
PR03/CH03	46 827				-2 458	44 369
PR04	202 039				2 458	204 497

(1) Reclassement des reprises des agios réservés sur créances radiées vers reprise de provisions et résultat de correction de valeur (PR05)

(2) Reclassement des intérêts récupérés sur résiliation négative des comptes d'épargne logement vers les intérêts et revenus assimilés (PR01)

(3) Reclassement des BTA placement et emprunts obligataires vers les titres d'investissement (AC05)

(4) Reclassement des dividendes et produits assimilés sur titres placement vers les intérêts et revenus des titres d'investissement (AC05)

5- Notes explicatives

5.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

Au 31/12/2025, la caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie totalisent 465 599 mille dinars contre 157 460 mille dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Caisse en dinars	54 946	44 564
Caisse en devises	(289)	2 637
Change manuel	7 356	4 063
Avoirs chez la BCT en dinars	52 316	45 020
Avoirs chez la BCT en devises	12 161	20 504
Prêts à la BCT	340 733	42 314
Créances rattachées	22	4
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	675	675
Provisions pour dépréciation	(2 607)	(2 607)
Total	465 599	157 460

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Provisions pour dépréciation	(2 607)	-	-	(2 607)
Total des provisions	(2 607)	-	-	(2 607)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2025, les créances sur les établissements bancaires et financiers totalisent 158 879 mille dinars contre 186 003 mille dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires banques	1 654	3 471
Prêts interbancaires	92 401	102 023
Organismes financiers spécialisés	66 635	82 320
Provisions sur comptes Nostri en devises	(1 811)	(1 811)
Total	158 879	186 003

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se présentent comme suit :

	31/12/2025	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Comptes ordinaires en devises	1 654	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	65 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	27 383	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	18	-	-	-
Prêts aux établissements financiers	66 113	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	522	-	-	-
Provisions	(1 811)	-	-	-
Total	158 879	-	-	-

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances/Etab bancaire & financiers	102 503	35 256	20 735	-	160 148	(1 269)	158 879
Dont parties liées	5 876	8 231	19 878	-	-	-	33 984

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Provisions sur comptes Nostri en devises	(1 811)	-	-	(1 811)
Total des provisions	(1 811)	-	-	(1 811)

Note 3- Créances sur la clientèle

	31/12/2025	31/12/2024
Encours à la clientèle	8 739 814	9 625 569
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	780 143	392 972
Créances contentieuses	1 040 803	957 461
Échéances à recouvrer en principal	1 670 250	1 288 105
Échéances à recouvrer en intérêt	(5)	(5)
Créances rattachés	61 383	64 459
Intérêts perçus d'avance	(69 121)	(71 625)
Créances à la clientèle brutes	12 223 267	12 256 936
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(997 880)	(853 420)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(324 661)	(281 070)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(150 626)	(156 360)
Intérêts et autres produits réservés	(421 102)	(378 242)
Total Net	10 317 861	10 576 707

Au 31/12/2025, les créances brutes sur la clientèle totalisent 12 223 267 mille dinars contre 12 256 936 mille dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Compte courant débiteur	1 052 929	1 017 674	35 255
Autres concours à la clientèle	9 422 661	9 611 408	(188 747)
Crédits commerciaux et industriels	7 356 050	7 389 012	(32 962)
Immobilier promoteur	592 450	717 760	(125 310)
Immobilier acquéreur contractuel	734 929	756 529	(21 600)
Immobilier acquéreur ressources propres	599 397	602 774	(3 377)
Autres concours à la clientèle	139 835	145 333	(5 498)
Créances contentieuses	1 040 803	957 461	83 342
Crédits sur ressources spéciales	706 874	670 393	36 481
Total des créances brutes	12 223 267	12 256 936	(33 669)

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Créances nettes sur la clientèle	3 007 721	1 748 680	2 990 734	1 328 010	9 075 146	1 242 715	10 317 861
Les créances sur les parties liées	727 017	475 185	559 317	244 611	2 006 129	147 682	2 153 812

A la date du 31/12/2025, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Créances à la clientèle		Engagements par signature		Actifs Normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Immobilier	1 280 394	1 296 990	64 162	70 935	690 146	765 169	654 410	602 756	1 344 556	1 367 925
Services	3 447 726	4 085 556	1 254 320	1 189 468	4 058 729	4 135 077	643 317	1 139 947	4 702 046	5 275 024
Industrie	3 449 038	2 901 769	499 265	437 061	2 809 541	2 790 647	1 138 762	548 184	3 948 303	3 338 830
Tourisme	215 073	258 792	10 853	5 265	83 422	121 501	142 504	142 557	225 926	264 057
Agriculture	152 866	149 598	30 821	40 379	152 144	165 945	31 542	24 032	183 686	189 977
Particuliers	3 570 268	3 495 688	14 019	10 716	3 266 394	3 210 544	317 893	295 860	3 584 287	3 506 404
Autres	107 902	68 543	22 957	27 599	130 861	96 142	-	-	130 860	96 142
Total Brut	12 223 267	12 256 936	1 896 397	1 781 424	11 191 237	11 285 025	2 928 427	2 753 335	14 119 664	14 038 360

(*) Actifs classés 0 & 1

(**) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2025	Agios Réserves 31/12/2024	Variation
Compte courant débiteur	(181 710)	(154 628)	(27 082)
Crédits commerciaux et industriels	(130 460)	(125 152)	(5 308)
Immobilier promoteur	(92 149)	(81 138)	(11 011)
Immobilier acquéreur contractuel	(1 822)	(1 893)	71
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 961)	(15 431)	470
Total General	(421 102)	(378 242)	(42 860)

	31/12/2024	Dotation	Reprise	Cession/Radiation	Reclass	Autres	31/12/2025
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(853 420)	(300 928)	37 879	118 589	-	-	(997 880)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	-	-	-	-	-	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(281 070)	(74 720)	10 254	20 875	-	-	(324 661)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(156 360)	-	5 734	-	-	-	(150 626)
Intérêts et autres produits réservés	(378 242)	(94 397)	28 079	23 458	-	-	(421 102)
Total	(1 680 229)	(470 045)	81 946	162 922	-	-	(1 905 406)

Les créances brutes à la clientèle, y compris engagements par signatures, par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Classe 0 et 1	11 191 237	11 285 025	(93 788)
Classe 2	184 016	730 712	(546 696)
Classe 3	868 373	172 862	695 511
Classe 4	795 817	825 286	(29 469)
Classe 5	1 080 221	1 024 475	55 746
Total des créances brutes	14 119 664	14 038 360	81 304

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
FOPRODI	21	25
FOPROLOS	542 117	507 358
PNRLR	105 744	105 756
FNAH	121	91
2EME PDU	1 820	1 826
3 EME P.D.U	5 130	5 140
4 EME P.D.U	6 754	6 761
EL HAFSIA	398	398
HG 00 4B	9 454	9 491
PRLSI INONDATION	2 017	2 017
AFD	1 351	1 757
1er logement	31 947	29 773
Total des créances brutes	706 874	670 393

Note 4- Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2025, le portefeuille titre commercial totalise 77 270 mille dinars contre 81 414 mille dinars au 31/12/2024 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	-	83 000	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	-	2 367	-
Bons de Trésor à court terme -BTCT-	Coté	78 600	-	83 000
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	-	22 822	-
Autres titres de placement	Coté	1 000	1 000	1 000
Total 1		79 600	109 189	84 000
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		-	(2 812)	-
Créances rattachées aux titres de placement		(2 330)	1 292	(2 586)
Total 2		(2 330)	(1 520)	(2 586)
Total Net (1+2)		77 270	107 669	81 414

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Bons de Trésor à court terme -BTCT-	50 000	28 600	-	-	78 600	-	78 600
Dont parties liées	50 000	28 600	-	-	78 600	-	78 600

Le tableau suivant présente les plus-values latentes sur titres de participation

	VB	(+V) Latente
Bons de Trésor à court terme -BTCT-	78 600	-
Autres titres de placement	1 000	-
Total	79 600	-

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2024	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2025	Emetteur	Fixe	Variable
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	83 000	-	-	(83 000)	-	Trésor	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	2 367	-	-	(2 367)	-	Trésor	-	-
Bons de Trésor à court terme -BTCT-	-	28 600	(33 000)	83 000	78 600	Banque	78 600	-
Titres de placement émis par des établissements de crédit	22 822	-	-	(22 822)	-	-	-	-
Autres titres de placement	1 000	-	-	-	1 000	Société	-	1 000
Total	109 189	28 600	(33 000)	(25 189)	79 600	-	78 600	1 000

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 3 781 312 mille dinars au 31 décembre 2025 contre 3 147 378 mille dinars au 31 décembre 2024.

Libellés	Titres D'investissement BTA	Titres D'investissement SICAR	Filiales	Entr. Associée (TFB)	Autres Titres de Participation	Autres titres d'investissements	Emprunts obligataires	Total
Solde au 31/12/2024	1 637 741	322 573	60 047	63 994	74 538	924 500	-	3 083 393
Acquisitions 2025	600 593	20 000	-	13 580	14 819	6 629	-	655 221
Remboursements	-	(17 684)	-	-	-	(36 629)	(5 980)	(60 293)
Reclassement	2 367	-	(746)	-	746	-	22 822	25 189
Total brut au 31/12/2025	2 240 701	324 889	59 301	77 574	90 103	894 500	16 842	3 703 910
Créances rattachées au 31/12/2025	173 540	-	-	-	-	34 843	793	209 176
Provision au 31/12/2024	-	(64 019)	(746)	(31 758)	(23 723)	-	-	(120 246)
Dotations 2025	-	(1 874)	-	(11 000)	(1 038)	-	-	(13 912)
Reprise 2025	-	547	-	-	1 837	-	-	2 384
Reclassement	-	-	746	-	(746)	-	-	-
Provision au 31/12/2025	-	(65 346)	-	(42 758)	(23 670)	-	-	(131 774)
Total net au 31/12/2025	2 414 241	259 543	59 301	34 816	66 433	929 343	17 635	3 781 312

Les participations dans les parties liées (Filiales et entreprise associée) à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net
BH LEASING	12 371	-	12 371	12 371	-	12 371
BH INVEST	900	-	900	900	-	900
SICAV BH-Obligataire	14 906	-	14 906	14 906	-	14 906
SICAV BH-Capitalisation	4 543	-	4 543	4 543	-	4 543
BH SICAF	7 446	-	7 446	7 446	-	7 446
BH ASSURANCES	5 940	-	5 940	5 940	-	5 940
BH IMMO	4 498	-	4 498	4 498	-	4 498
BH EQUITY	7 497	-	7 497	7 497	-	7 497
STIMEC (*)	-	-	-	420	(420)	-
BH RECOUVREMENT	1 200	-	1 200	1 200	-	1 200
Société Moderne de titrisation (*)	-	-	-	326	(326)	-
TFB	77 574	(42 758)	34 816	63 994	(31 758)	32 236
Total	136 875	(42 758)	94 117	124 041	(32 504)	91 537

(*) Ces participations ont été reclassées au niveau des autres titres de participation

Note 6 - Valeurs Immobilisées

Tableau de variation des immobilisations arrêté au 31/12/2025

Désignation	Valeur début de période	Mouvements de la période			Valeur fin de période	Amortissement et provision			VCN fin de période	
		Acquisitions	Sortie	Reclassement		Cumul début de période	Dotation/Reprise	Amort sorties		Cumul fin de période
Immeubles d'exploitation	53 142	-	-	-	53 142	(37 500)	(2 157)	-	(39 657)	13 485
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	95 329	6 082	-	-	101 411	(72 091)	(6 739)	-	(78 829)	22 581
Matriel et mobiliers de bureau	65 901	3 493	-	-	69 394	(56 690)	(4 080)	-	(60 771)	8 622
Matriel de transport	4 383	962	-	-	5 346	(3 904)	(443)	-	(4 347)	999
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations corporelles	20 750	4 296	-	-	25 046	-	-	-	-	25 046
Immobilisations incorporelles en cours	68 640	5 306	-	-	73 946	-	-	-	-	73 946
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	(1 190)	(18)	-	(1 208)	44
Logiciels informatiques	29 766	5 408	-	-	35 174	(26 277)	(4 109)	-	(30 386)	4 788
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 794)	(5)	-	(2 799)	3

Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(500)	250	-	(250)	(250)
Total	347 186	25 547	-	-	372 734	(200 946)	(17 301)	-	(218 248)	154 485

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	Linéaire
Matériel de sécurité	15%	Linéaire
Constructions	5%	Linéaire
Matériel de transport	20%	Linéaire
Outillage mobile	15%	Linéaire
Mobilier de bureau	20%	Linéaire
Matériel de bureau	20%	Linéaire
Matériel informatique	33%	Linéaire
Agencements et aménagements	20%	Linéaire
Installations	5% et 10%	Linéaire
Logiciels informatiques	33%	Linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2025 un solde de 289 472 mille dinars contre 181 438 mille dinars au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
a - Comptes d'attente et de régularisation	144 390	30 423
b - Autres	145 082	151 015
Avances au personnel	34 140	26 990
Prêts au personnel	35 448	36 070
Etat et collectivités locales	34 031	79 514
Débiteurs divers	62 317	26 659
Charges reportées	4 589	4 925
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(25 443)	(23 143)
Total Net	289 472	181 438

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2024	Dotation	Reprise	31/12/2025
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(23 143)	(2 300)	-	(25 443)
Total des provisions	(23 143)	(2 300)	-	(25 443)

5.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2025 un solde de 2 064 197 mille dinars contre 2 358 896 mille dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	779 000	1 614 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	998 500	621 000
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	246 630	92 706
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	15 094	-
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	6 077	7 092
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	2	29
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	18 894	24 069
Total	2 064 197	2 358 896

	31/12/2025	Organisme	Refin BCT	Mat par titres
Compte ordinaire Banque	15 094	Banque	Non	Non
Emprunts en dinars auprès des banques	1 777 500	Banque	Non	Non
Emprunts en devises auprès des banques	246 630	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	6 079	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	18 894	Institution financière	Non	Non
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	Leasing	-	-
Total	2 064 197	-	-	-

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 846 024	197 000	-	-	2 043 024	21 173	2 064 197
Dont dépôt des parties liées	6 783		-	-	6 783	-	6 783

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2025 un solde de 10 028 454 mille dinars contre 9 008 552 mille dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires	2 968 836	2 736 544
Comptes d'épargne	4 180 363	3 904 958
Comptes à échéance	1 598 352	1 367 272

Bons à échéance et valeurs assimilées	968 525	738 678
Dettes rattachées	52 787	50 693
Charges constatées d'avance	(18 333)	(13 476)
Autres sommes dues	277 924	223 883
Total	10 028 454	9 008 552

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts à vue	2 968 836	2 736 544
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	2 237 049	1 976 279
Comptes ordinaires en dinars convertibles	51 357	56 352
Comptes ordinaires en devises	668 891	694 698
Dettes rattachées	11 539	9 215
Dépôts d'épargne	4 180 363	3 904 958
Comptes d'épargne logement	777 251	789 772
Comptes d'épargne logement EL JADID	327 206	333 225
Comptes spéciaux d'épargne	2 792 731	2 523 873
Comptes d'épargne études	54 355	50 461
Comptes d'épargne Capital +	228 809	207 616
Comptes d'épargne investissement	11	11
Total Net	7 149 199	6 641 502

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes à terme	1 530 844	1 281 936
Placements en devises	67 508	85 336
Certificat de dépôt	777 000	563 500
Bons de caisse	191 525	175 178
Dettes rattachées	52 787	50 693
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(18 333)	(13 476)
Total Net	2 601 331	2 143 167

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 408 787	1 298 058	621 169	5 737 638	9 065 653	962 801	10 028 454
Dont dépôt des parties liées	106 806	78 981	10 184	481 553	677 525	-	677 525

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2025 un solde de 1 458 663 mille dinars contre 1 564 738 mille dinars au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Ressources extérieures	304 189	386 304
Fonds budgétaires	811 553	767 628
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	4 086	5 300
Dettes rattachées aux ressources spéciales	14	14
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	6 715	2 056
Emprunts subordonnés	153 129	112 828
Autres fonds empruntés	173 717	286 670
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	5 260	3 938
Total	1 458 663	1 564 738

Les Ressources spéciales se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
-FONDS FOPROLOS	547 499	505 446
-FONDS PNRLR	107 351	107 340
-FONDS 2EME PDU	2 959	2 947
-FONDS 3EME P.D. U	8 801	8 778
-FONDS 4EME P.D. U	20 964	20 965
-FONDS EI HAFSIA	2 787	2 787
-FONDS FNAH	24 775	22 458
- AUTRES FONDS	66 373	66 904
-FONDS FONAPRA	1 440	1 440
-FONDS FOPRODI	655	654
-FONDS HG004B	25 661	25 621
-FONDS PRLSI INONDATION	2 288	2 288
DETTES RATTACHEES	14	14
TOTAL	811 567	767 642

Les emprunts se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts matérialisés	468 118	506 488
Emprunts subordonnés	153 129	112 828
Dettes rattachées	6 715	2 056
Autres emprunts	308 274	391 604
Emprunts Banque Mondiale	15 403	10 675
Emprunts B A D	153 114	186 271
Emprunts B E I	117 802	163 254
Emprunt BIRD	357	1 071

Emprunt FADES	4 208	7 105
Autres emprunts	144	145
AFD	13 161	17 783
Dettes rattachées	4 085	5 300
Autres fonds empruntés	178 978	290 608
Total	647 096	797 096

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité contractuelle	Actif sans maturité contractuelle	Total
Emprunts et ressources spéciales	122 969	262 300	366 515	415 673	1 167 457	291 206	1 458 663
Dont dépôt des parties liées	14 000	21 000	112 000	399 334	547 499	264 068	811 567

Note 11 – Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2025 un solde de 320 291 mille dinars contre 192 368 mille dinars au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Organismes sociaux	4 961	4 418
Personnel	88	24
Etat et collectivités locales	27 666	34 241
Fournisseurs	10 341	9 941
Commissions de garantie et de change	4 235	3 921
Exigibles après encaissement	143 320	(29 142)
Provisions pour passifs et charges	28 419	46 127
Impôts sur les sociétés	9 942	37 812
Comptes de régularisation passifs	90 493	84 006
Divers	826	1 020
Total	320 291	192 368

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2024	Dotations	Reprise	31/12/2025
Provisions pour passifs et charges	46 127	-	(17 708)	28 419
Total des provisions pour passifs et charges	46 127	-	(17 708)	28 419

5.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 – Capitaux propres :

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres		
Capital souscrit	238 000	238 000
Primes liées au capital	128 000	128 000
Réserves légales	23 800	23 800
Autres réserves	943 289	891 466
Ecart de réévaluation	414	414
Report à nouveau	1	1
Résultat de l'exercice	39 769	70 404
Total	1 373 273	1 352 085

A la date du 31-12-2025, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions totalement libérées, de valeur nominale égale à 5 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2025 s'élève au 31 Décembre 2025 à 1 373 273 mille dinars contre 1 352 085 mille dinars au 31 décembre 2024.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2025 la somme de 12 104 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	4 323
Réserves pour Réinvestissements exonéré	7 354
Résultat reporté	13
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEL BH)	414
Total	12 104

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat de l'exercice (1)	39 768 933	70 403 962
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital	-	-
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	0,835	1,479

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social	Réserves Réval Immob	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31/12/2023	238 000	128 000	23 800	524 640	209 453	23 073	-	45 967	414	1	140 013	1 333 361
Affectation du résultat 2023	-	-	-	74 723	20 030	-	-	1 000	-		(95 753)	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(8 100)	-	-	-	-	8 100	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(8 100)	(44 260)	(52 360)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	680	-	-	-	680
Résultat au 31/12/2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70 404	70 404
Solde au 31/12/2024	238 000	128 000	23 800	599 363	221 383	23 073	-	47 647	414	1	70 404	1 352 085
Affectation du résultat 2024	-	-	-	364	53 000	-	-	1 000	-		(54 364)	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(3 000)	-	-	-	-	3 000	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 000)	(16 040)	(19 040)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	458	-	-	-	458
Résultat au 31/12/2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 769	39 769
Solde au 31/12/2025	238 000	128 000	23 800	599 727	271 383	23 073	-	49 106	414	1	39 769	1 373 273

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

5.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 – Engagements donnés

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2025 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs éventuels	14 323	2 773 596	-
Caution et aval	14 323	534 511	-
Crédit documentaire	-	278 960	-
Actifs donnés en garantie	-	1 960 125	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Bons de trésor affectés en garantie	1 101 613	433 979
Garanties données sur refinancement crédit court terme	662 510	662 510
Garanties données sur refinancement crédit moyen terme	196 002	196 002
TOTAL	1 960 125	1 292 490

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2025 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	1 068 603	-
De financement	-	1 068 603	-
Sur titres (*)	-	-	-

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle			
Crédits notifiés non utilisés- CCT et CMLT et FNAH	997 584	-	719 422
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	-	719 422	-
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	68 562	70 893	70 893
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources contractuelles	635	657	657
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources ordinaires	365	425	425
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 457	1 457
Total	1 068 603	792 853	792 853

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2025 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	65 213	-	-
De financement	65 213	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2025 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	69 106	3 667 622	-
De garantie de la clientèle	69 106	3 667 622	-

5.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 963 153 mille dinars au 31/12/2025 contre 1 037 667 mille dinars au 31/12/2024 et se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	15 102	10 975	10 975
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	17 321	14 686	14 686
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	713 169	797 291	799 664
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	92 637	99 259	99 259
Intérêts de retard sur crédits	66 723	47 141	47 141
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	28 079	71 178	25 765
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	-	9 723	9 723
Reports sur opérations de change à terme de couverture	1 354	2 332	2 332
Commissions sur engagements de garantie	15 687	17 625	17 625
Commissions sur lettres de garantie	321	319	319
Commissions de compte sur opérations de crédit	5 812	5 276	5 276
Commissions de découvert sur opérations de crédit	6 944	4 900	4 900
Commissions sur billets de trésorerie	4	1	1
Total	963 153	1 080 707	1 037 667

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Crédits commerciaux et industriels	548 657	615 195	615 195
Immobilier promoteur	36 292	46 179	46 179
Immobilier acquéreur contractuel	73 042	66 565	68 938
Immobilier acquéreur ressources propres	29 334	40 698	40 698
Autres concours à la clientèle	9 438	12 102	12 102

Crédits sur ressources spéciales	62	101	101
Autres emprunts	16 344	16 451	16 451
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	713 169	797 291	799 664

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 148 920 mille dinars au 31/12/2025 contre 159 556 mille dinars au 31/12/2024. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	55 537	59 420
Commissions sur effets à l'encaissement	403	100
Commissions sur effets à l'escompte	604	753
Commissions sur opérations diverses sur effets	1 393	432
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	5 814	12 841
Commissions sur opérations de virements	24 305	24 519
Commissions sur opérations sur titres	1	1
Frais de tenue des comptes	23 017	20 774
Commissions sur commerce extérieur et change	5 043	3 308
Commissions sur domiciliation et modification de titres	271	187
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	4 369	3 030
Commissions sur virements et chèques en devises	403	91
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	2 448	1 783
FOPROLOS	2 153	1 618
FNAH	108	136
3 EME P.D. U	(1)	-
4 EME P.D. U	19	19
HG 00 4B	10	10
Autre	159	-
Autres commissions	85 892	95 045
Commissions sur opérations monétaires	20 813	17 328
Commissions d'étude	38 551	48 638
Commission de gestion	11 752	11 849
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	14 776	17 230
Total	148 920	159 556

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2025, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 46 438 mille dinars contre 44 369 mille dinars au 31/12/2024 détaillé ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Gains nets sur BTCT	6 829	12 543	12 543
Gains nets sur titres de placement	15 905	10 719	8 261
Gains nets sur opérations de change	23 704	23 565	23 565
Total	46 438	46 827	44 369

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Produits sur BTCT	6 829	12 543	12 543
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	15 905	10 719	8 261
Gains nets sur opérations de change	45 508	49 383	49 383
Total des produits	68 242	72 645	70 187
Pertes nettes sur opérations de change	(21 804)	(25 818)	(25 818)
Total des charges	(21 804)	(25 818)	(25 818)
Total	46 438	46 827	44 369

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2025, le revenu du portefeuille d'investissement est de 289 754 mille dinars contre 204 497 mille dinars au 31/12/2024 détaillé ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	4 792	4 588	4 588
Intérêts et revenus des titres d'investissements	284 962	197 446	199 904
Jetons de présence perçus	-	5	5
Total	289 754	202 039	204 497

Les dividendes reçus se présentent comme suit :

Sociétés	Dividendes 2025	Dividendes 2024
BH INVEST	-	108
SICAV BH-Obligataire	1 070	984
BH SICAF	149	149
BH ASSURANCES	955	953
BH EQUITY	299	374
BH RECOUVREMENT	207	135
Autres	2 112	1 884
Total	4 792	4 587

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2025, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 740 129 mille dinars contre 730 043 mille dinars au 31/12/2024 détaillés comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(64 184)	(83 571)
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(64 184)	(83 571)
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	(516 715)	(503 293)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(45 052)	(55 957)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(1 408)	(1 389)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(242 829)	(237 774)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(226 904)	(200 682)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(522)	(7 491)

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	(27 386)	(34 105)
Intérêts sur ressources spéciales	(11 542)	(20 379)
Emprunts obligataires	(15 844)	(13 726)
AUTRES INTERETS ET CHARGES	(131 844)	(109 074)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(5 461)	(11 021)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(119 728)	(91 787)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 211)	(1 183)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(5 444)	(5 083)
Total	(740 129)	(730 043)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 326 184 mille dinars au 31 décembre 2025 contre 304 176 mille dinars au 31 décembre 2024 détaillé ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Dotations nettes aux provisions sur le portefeuille des créances	(321 781)	(274 720)	(274 720)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(300 928)	(246 962)	(246 962)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(74 720)	(60 262)	(60 262)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	(8 948)	(8 948)
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	37 879	31 851	31 851
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	10 254	9 601	9 601
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	5 734	-	-
Dotations pour risques et charges	(677)	(27 097)	(27 097)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(677)	(27 097)	(27 097)
Résultat des corrections de valeurs sur créances / cession et radiation	(3 726)	(47 772)	(2 359)
Reprise de provisions additionnelles - cession et radiation	20 875	53 289	53 289
Reprise de provisions individuelles - cession et radiation	118 589	137 319	137 319
Reprise des intérêts et produits réservés - cession et radiation	23 458	-	45 413
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(162 922)	(236 476)	(236 476)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(3 726)	(1 904)	(1 904)
Total	(326 184)	(349 589)	(304 176)

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

Libellés	Provisions 2024	Dotations	Reprises	Cession/Radiation	Autres	Provisions 2025
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(853 420)	(300 928)	37 879	118 589	-	(997 880)
Provisions Additionnelle (91-24)	(281 070)	(74 720)	10 254	20 875	-	(324 661)
Provisions collectives	(156 360)	-	5 734	-	-	(150 626)
Ecart de rapprochement	(11 137)	-	-	-	-	(11 137)
Total	(1 301 987)	(375 648)	53 867	139 464	-	(1 484 304)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 11 528 dinars au 31 décembre 2025 contre 5 137 dinars au 31/12/2024 détaillé ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotat aux prov et résultat des correct de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(13 912)	(9 148)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(1 874)	(7 017)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(12 038)	(2 131)
Reprise/ prov et résultat des correct de valeurs / créances portefeuille d'investissement	2 384	4 011
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	547	1 275
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	1 837	2 736
Total	(11 528)	(5 137)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2025, les autres produits d'exploitation totalisent 6 009 mille dinars contre 4 300 mille dinars au 31/12/2024. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024 publié	31/12/2024 retraité
Autres produits accessoires	3 357	3 712	1 339
Produits sur opérations d'assurance	1 450	2 688	2 688
Récupération de frais postaux	1 044	154	154
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	158	119	119
Total	6 009	6 673	4 300

Notes 24 – Charge générale d'exploitation

Au 31/12/2025, les charges générales d'exploitation totalisent 89 234 mille dinars contre 71 732 mille dinars au 31/12/2024. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'exploitation non bancaire	(6 470)	(3 573)
Dons et cotisations	(6 470)	(3 573)
Autres charges générales d'exploitation	(82 764)	(68 159)
Loyers et charges locatives	(8 910)	(7 197)
Fournitures et autres matières consommables	(1 472)	(1 763)
Autres services extérieurs	(28 117)	(23 519)
Autres charges diverses d'exploitation	(39 182)	(30 308)
Impôts et taxes	(5 083)	(5 373)
Total	(89 234)	(71 732)

Au 31/12/2025, les autres charges diverses d'exploitation comprennent 24 128 mille dinars représentant la cotisation au Fonds de garantie des dépôts bancaires contre 23 067 mille dinars au 31/12/2024.

Notes 25 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 4 208 mille dinars au 31 décembre 2025 contre 820 mille dinars au 31/12/2024 détaillé ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Pertes provenant des activités ordinaires	(6 860)	(1 070)
Pertes exceptionnelles	(6 860)	(1 070)
Gains provenant des activités ordinaires	11 068	1 890
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	3	-
Profits exceptionnels	11 065	1 890
Solde net (PR8/CH9)	4 208	820

Notes 26 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2025 totalise 9 942 mille dinars contre 37 812 au 31/12/2024.

Notes 27– Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant net de 1 177 mille dinars au 31 décembre 2025 détaillé ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Contribution sociale de solidarité	(588)	(3 781)
Contribution non conjoncturelle permanente	(589)	-
Contribution conjoncturelle	-	(3 781)
Total	(1 177)	(7 562)

5.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 28 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2025 ont atteint un montant de 478 554 mille dinars contre 272 458 mille dinars en fin de période 2024, soit une variation de -206 096 mille dinars.

	2025	2024 publié	2024 retraités	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	315 005	490 097	487 639	(172 634)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(331 921)	(690 803)	(688 345)	356 424
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(129 881)	146 478	146 478	(276 359)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	23 699	23 564	23 564	135
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(206 098)	(30 664)	(30 664)	(175 434)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(272 458)	(241 794)	(241 794)	(30 664)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(478 554)	(272 458)	(272 458)	(206 096)

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit :

	2025	2024
Caisse en dinars	54 946	44 564
Caisse en devises	(289)	2 637
Change manuel	7 356	4 063
Avoirs chez la BCT en dinars	19 257	16 921
Comptes IBS	33 059	28 100
Avoirs chez la BCT en devises	12 161	20 504
Prêts à la BCT en devises < 90 j	340 735	42 313
Comptes de chèques postaux-CCP	286	287
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	675
Comptes Nostri en devises	1 654	3 471
Prêts interbancaires non matérialisés par des titres en dinars < 90J	65 000	102 000
Prêts aux établissements financiers < 90J	200	7
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	-	83 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(998 500)	(621 000)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	(15 094)	-
Total	(478 554)	(272 458)

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 1 020 341 dinars.
- Les crédits à la clientèle ont enregistré une diminution de 134 228 mille dinars.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2025 et le 31/12/2024 à 296 837 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 356 165 mille dinars ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 331 921 mille dinars.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie négatif net de -129 881 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2025 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 23 699 mille dinars.

5.7- CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES

1) La Banque a conclu avec la société « BH Assurance », dont elle détient 23,94% de son capital, un contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH Bank, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH Bank dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH Bank. Ce contrat prend effet le 1er janvier 2017 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- Frais de gestions du contrat : 3% chaque prime annuelle
- Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- La participation aux bénéfices : égale à 75% des résultats financiers des placements de «BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2025 totalise un montant de 1 700 003 dinars.

2) La Banque a souscrit le 17/02/2025 avec la société « BH Assurance », dont elle détient 23,94% de son capital, à un emprunt obligataire « BH BANK 2025-1 » de 4 000 000 DT émis par la BH BANK pour une durée de 7 ans et un taux de rendement fixe à 10,20%.

Le montant des charges constatées en 2025 s'élève à 354 345 DT.

3) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2025, à des polices d'assurance auprès de la société «BH Assurance », dont elle détient 23,94% de son capital, détaillées comme suit :

- Assurance groupe pour un montant de	14 033 618 dinars
- Assurance automobile pour un montant de	199 170 dinars
- Engineering pour un montant de	30 498 dinars
- Assurance Risques Divers pour un montant de	429 136 dinars
- Assurance Incendie	310 625 dinars
- Assurance vie IDR	6 912 632 dinars

4) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société « BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour l'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de la « BH INVEST » et notamment :

- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;
- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

5) La société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital a conclu en date du 16/06/2016 avec la «BH Bank » une convention d'hébergement, de maintenance et d'assistance en vertu de laquelle « BH BANK » s'engage à assurer :

- L'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données
- La mise à disposition d'une plateforme à même de supporter l'hébergement et l'exploitation de ces ressources en toute sécurité
- L'assurance de certains services (Adhésion aux serveurs, sauvegarde des données, etc.)

Le produit constaté en 2025 s'est élevé à 54 831 dinars.

6) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire avec la société « SICAV BH CAPITALISATION » ex-« SICAV BH PLACEMENT », dont la Banque détient 9,01 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA en 2025.

Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

Le conseil d'administration de la SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC.

7) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire avec la société « SICAV BH OBLIGATAIRE », dont la Banque détient 13,16 % de son capital. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 190 dinars TTC en 2025.

8) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société «BH Equity », dont la Banque détient 41,59 % de son capital, des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une commission de gestion. Le montant des commissions facturées, au cours de l'exercice 2025, s'élèvent à 1 130 500 dinars TTC.

9) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès de la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Juillet 2005. Le loyer, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 525 438 dinars hors taxes.

10) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 60 493 dinars hors taxes.

11) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2025, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 11 100 585 dinars au titre des conventions de bancassurance conclues avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital.

12) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2025, à 131 669 dinars.

13) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation bénéficiaire s'élève, au titre de l'exercice 2025, à 90 703 dinars hors taxes.

14) La «BH Bank » a conclu en mai 2006 un contrat de sous-location avec la « BH SICAF », dont la Banque détient 49,65 % de son capital, portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%. Le produit de la location au titre de l'exercice 2025 s'élève à 4 223 dinars TTC.

15) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit le 20 Avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné BH BANK 2018-1 de 3 000 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2025 à 18 065 dinars.

16) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour la gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0.45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

La charge constatée à ce titre en 2025 s'élève à 22 010 dinars HTVA.

17) La société « BH LEASING » dont la Banque détient 41,64% de son capital a conclu un ensemble d'emprunts obligataires, subordonnés et à moyen terme.

L'encours de ces emprunts s'élève au 31/12/2025 à 26 890 996 dinars.

Le montant des produits de 2025 sur ces emprunts s'élève à 3 014 832 dinars.

18) La «BH Bank » a conclu une convention avec la société «BH Invest » (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital, pour la tenue de registre en contrepartie d'une rémunération de gestion. La charge constatée à ce titre en 2025 s'élève à 50 000 dinars HT.

19) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit le 23 Avril 2021 à un emprunt obligataire subordonné BH BANK 2021-1 de 7 000 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 5ans et un taux de rendement égal à 9.35%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2025 à 654 500 dinars.

20) Une convention de location d'un immeuble auprès de « la société immobilière HORCHANI » sis aux berges du lac à partir de 2019 pour un montant initial de 239 496 dinars hors taxes majoré de 4% à partir de la deuxième année.

Le loyer brut au titre de l'exercice 2025 s'élève à 57 791 DT.

21) En 2025, la BH Bank a conclu avec la société «BH Equity », dont la Banque détient 41,59 % de son capital, une convention de placement de fonds à capital risque de 30 000 000 DT.

22) En 2025, la BH Bank a conclu avec la société «BH Equity », dont la Banque détient 41,59 % de son capital, une convention de placement de fonds à capital risque de 20 000 000 DT.

23) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit en 2025 à un ensemble de comptes à terme d'un montant global de 100 000 000 dinars à échéances en 2026. Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2025 à 3 780 815 dinars.

24) La société «BH Assurance », dont la Banque détient 23,94% de son capital, a souscrit en 2025 à un ensemble de certificats de dépôts d'un montant global de 107 000 000 dinars à échéances en 2025 et 2026.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2025 à 461 526 dinars.

5-8-Note Informations relatives aux facteurs ESG :

(Conformément au communiqué du CMF du 13 février 2026)

1- Contexte réglementaire :

En application du communiqué du Conseil du Marché Financier du 13 février 2026, la BH Bank présente, dans les notes aux états financiers les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

Cette communication s'inscrit dans une phase progressive d'alignement avec les référentiels internationaux, notamment les normes IFRS S1 et S2 relatives à la durabilité, et sur l'application des dispositions des paragraphes 18 et 83 du cadre conceptuel de la comptabilité promulguée par le décret n° 86-2459 du 30/12/1996.

2- Modèle d'activité et exposition aux risques ESG :

La Banque exerce principalement des activités de financement au profit des particuliers et des entreprises.

A ce titre, elle est exposée indirectement aux risques ESG à travers :

- La qualité de crédit de ses contreparties
- La valeur des garanties, notamment immobilières
- L'évolution des conditions économiques et réglementaires

3- Gouvernance des risques ESG :

La supervision des enjeux ESG est assurée dans le cadre des structures de gouvernance existantes, notamment :

- Le Conseil d'Administration
- Le Comité des Risques
- Un Comité RSE/ESG, présidé par la Direction Générale

Les risques climatiques feront l'objet d'une intégration progressive dans les dispositifs de gestion des risques de la banque.

4- Stratégie ESG :

La banque décline sa stratégie ESG en quatre axes structurants, intégrés à sa stratégie globale et susceptibles d'influencer certaines hypothèses comptables, perspectives financières ou principaux agrégats des états financiers.

- **Axe 1 – Gouvernance éthique et transparente :**

Le renforcement des dispositifs de transparence, de conformité et de gestion des risques contribue à fiabiliser l'information financière et à limiter les incertitudes comptables.

- **Axe 2 – Engagement social envers les collaborateurs :**

Les initiatives en matière d'inclusion, de formation et de bien-être peuvent impacter les charges futures liées aux ressources humaines et influencer les projections financières.

- **Axe 3 – Finance responsable et réduction de l'empreinte carbone :**

Les engagements en matière de finance durable et de transition environnementale orientent les choix d'investissement et les coûts opérationnels, pouvant affecter certains agrégats financiers.

- **Axe 4 – Innovation et inclusion financière :**

Le développement de solutions innovantes et l'élargissement de l'accès aux services financiers soutiennent la croissance et influencent les investissements technologiques ainsi que les perspectives de revenus.

5- Identification des risques climatiques :

1. Risques physiques

Les risques physiques sont liés aux impacts directs du changement climatiques, susceptibles d'affecter :

- Les actifs financés
- La valeur des garanties immobilières
- La capacité de remboursement des emprunteurs

2. Risques de transition :

Les risques de transition résultent :

- Des évolutions réglementaires
- Des changements technologiques
- Des mutations des préférences du marché

Ces éléments peuvent impacter certains secteurs financés par la Banque.

6- Incidences sur les états financiers :

1. Risque de crédit

Les risques ESG et climatiques sont susceptibles d'affecter les paramètres de risques de crédit, notamment :

- La probabilité de défaut des contreparties
- La valeur des garanties

A la date d'arrêt des états financiers, ces risques ne font pas l'objet d'une quantification spécifique dans les modèles de pertes de crédit attendues.

2. Dépréciation des actifs

La banque prend en considération, dans ses analyses d'affecter la valeur recouvrable de ses actifs, sans qu'un impact significatif lié spécifiquement aux facteurs climatiques n'ait été identifié à ce stade.

3. Continuité d'exploitation

Sur la base des informations disponibles, la Banque considère que les risques ESG et climatiques ne remettent pas en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation à court terme.

7- Exposition sectorielle :

La banque présente une concentration de ses engagements dans certains secteurs, notamment :

- Le secteur immobilier : 9,4 %
- Les financements aux particuliers : 25,2 %
- Le tourisme : 1,6 %
- L'agriculture : 1,3 %

Ces expositions pourraient être sensibles aux évolutions liées aux facteurs environnementaux et réglementaires.

A ce stade, aucune quantification détaillée de l'exposition aux risques climatiques n'a été finalisée.

8- Information ESG disponible :

Les informations ESG publiées par la banque reposent sur les données en cours de structuration.

Indicateurs environnementaux :

- **Consommations énergétiques**

ANNEE 2025				
	Consommation énergétique	Consommation énergétique	Ratio énergétique de référence	
	(Dinars/m ² .an)	(KWh/m ² .an)	À l'échelle internationale	En Tunisie
Siège social BH	29 DT/m ² .an	103 KWh/m ² .an	91 à 170 kWh/m ² .an	100 à 250 kWh/m ² .an
Réseau BH par local	De 44 à 70 DT/m ² .an	De 80 à 130 KWh/m ² .an		
Bâtiment BH-El Mghira (Local archive)	7 DT/m ² .an	12 KWh/m ² .an	9,1 à 51 kWh/m ² .an	10 à 75 Wh/m ² .an

* Source : Rapport d'audit énergétique validé par l'ANME

- **Consommation totale d'eau (siège, agences et bâtiments centraux) en mètres cubes pour l'année 2025 : 55 526 m³**

- Majels : 76 dossiers débloqués soit 1.322 mD

Indicateurs sociaux :

- Effectif : **1 853**
- Taux des femmes : **53% Femmes**
- Taux des Hommes : **47%**

Hommes

- Nombre moyen d'heures de formation par employé : **7,6 H /collaborateur / an**
- Taux d'encadrement : **70%**
- Taux d'absentéisme : **3,91%**

Indicateurs sociétaux :

- FOPROLOS : 528 dossiers débloqués soit **60, 25 MD**
- Masken Awel : 84 dossiers débloqués soit **2,4 MD**
- Plan Epargne logement : L'encours de la BH Bank a évolué de 787 MD au 31/12/2024 à 777 MD au 31/12/2025, soit un flux négatif de -12,5 MD, dû au nivellement des soldes des comptes dormants en application des dispositions de l'article 43 de la loi de finances 2025, et ce malgré l'ouverture de 4 641 nouveaux comptes

Indicateurs de gouvernance :

- % Administrateurs Indépendants : **22,22% (2/9)**
- % Des femmes : **11,11% (1/9)**
- Séparation DG/PCA : oui
- Publication du premier rapport de durabilité (la BH Bank étant la première banque publique ayant publié ce rapport) après sa validation par le Conseil d'Administration
- Le maintien de la certification AML 30000 dédiée à la Lutte Contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du terrorisme (LBC/FT)
- Le maintien de la certification MSI 20000 dédiée à la résilience et performance financière
- Le maintien de la certification ISO 9001 :2015 dédiée au Système Management Qualité « Domaine d'activité Opérations bancaires à l'international »

9- Travaux en cours :

La banque a engagé plusieurs actions visant à renforcer la prise en compte des enjeux ESG notamment :

- La mise en place d'un outil de calcul du bilan carbone de façon périodique est actuellement en cours, afin de disposer d'un dispositif permettant de mesurer et de suivre les émissions de gaz à effet de serre de la banque.
- Engagement de projets comprenant l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains sites de la banque, la récupération des eaux pluviales ainsi que l'isolation thermique des toitures.
- Développement d'un système de gestion des risques environnementaux et sociaux permettant l'octroi de financements, ainsi que l'identification et la validation des risques environnementaux et sociaux des projets concernés, dans le cadre de l'application de la politique environnementale et sociale
- Développement de financements verts afin de soutenir la transition écologique et orienter les ressources vers des projets à impact positif.

10- Limités des informations présentées :

Les informations communiquées dans la présente note reposent sur des hypothèses et des données disponibles à la date d'arrêté. Compte tenu de niveau actuel de maturité des dispositifs ESG, elles sont susceptibles d'évoluer dans les exercices futurs.

11- Perspectives :

La banque veillera à respecter les exigences réglementaires en matière d'évolution des risques ESG et climatiques, en cohérence avec les meilleures pratiques internationales.

5-9- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

**Mesdames et Messieurs les Actionnaires
de la BH Bank**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

I. Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 juillet 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BH BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BH BANK au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Le système d'information de la Banque accuse des insuffisances significatives qui impactent particulièrement les procédures de contrôle et de restitution de l'information financière.

Ces insuffisances se traduisent notamment par des difficultés dans l'affectation individualisée des produits par client, faute d'outils auxiliaires permettant une traçabilité exhaustive, ainsi que par une réconciliation incomplète des flux et des opérations, marquée par la persistance de suspens non apurés, de comptes non justifiés et d'écarts entre les soldes comptables et les justificatifs.

Par ailleurs, des difficultés ont été relevées lors de l'arrêté du tableau des engagements, en lien notamment avec la multiplicité des sources d'information, le recours à des traitements manuels et l'absence d'une base de données exhaustive des garanties reçues.

Nous avons également relevé une justification insuffisamment probante des fonds budgétaires, des fonds gérés ainsi que des déséquilibres entre certains comptes du bilan et de l'hors-bilan traduisant des faiblesses dans les processus de suivi et divulgation des informations sur les engagements de l'hors-bilan.

Ces insuffisances ont eu pour conséquence de restreindre l'étendue de nos diligences et d'affecter notre capacité à apprécier, avec le niveau d'assurance requis, la fiabilité et l'exhaustivité de certaines informations financières présentées par la Banque.

2.2 Dans le cadre du projet de mise en place du système d'information bancaire T24 engagé depuis l'exercice 2019, ainsi que, plus généralement, au titre de certaines prestations externes, la banque applique une pratique récurrente de capitalisation de charges de personnel et de dépenses liées à des études, actions de formation et prestations de conseil.

Nos travaux ont mis en évidence que certaines de ces dépenses, par leur nature, ne contribuent pas directement au développement technique du système ni à sa mise en état de fonctionnement et ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel.

Par ailleurs, la durée de mise en œuvre du projet, initialement estimée à deux ans, s'étend désormais sur près de sept années sans que le système ne soit pleinement opérationnel, constituant un indicateur susceptible de remettre en cause la poursuite de la capitalisation ainsi que la recouvrabilité des coûts immobilisés.

Le maintien à l'actif de ces dépenses, dont le montant cumulé excède le coût d'acquisition du système (42 millions de dinars de dépenses capitalisées, incluant charges de personnel et études, contre 32 millions de dinars pour le coût d'acquisition du système), est susceptible de conduire à une présentation ne reflétant pas pleinement la réalité économique des charges supportées.

En l'absence d'une ventilation fiable des dépenses en question, nous n'avons pas été en mesure d'estimer le montant des charges qui auraient dû être constatées en résultat au titre des exercices concernés.

2.3 La banque ne dispose pas d'une base exhaustive et documentée des garanties reçues en couverture des engagements de la clientèle. En pratique, les informations relatives aux sûretés ne sont recensées et intégrées dans le tableau des engagements que pour les relations classées, les services de la banque procédant à une saisie manuelle des garanties principalement pour les besoins du calcul des provisions.

Dans ces conditions, la banque applique, pour les engagements dont le montant est inférieur à 50 mille dinars, un taux moyen de provisionnement déterminé sur la base des engagements d'un montant supérieur à ce seuil. Ce taux intègre l'effet des garanties associées aux engagements les plus importants, alors même qu'aucune garantie n'est considérée pour les engagements de montant inférieur, ce qui est de nature à conduire à une inadéquation du niveau de provisionnement requis au regard des dispositions prévues par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Sur la base des informations disponibles, nous ne sommes pas en mesure d'estimer de manière fiable l'impact de cette méthode sur le niveau des provisions constituées.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Les créances s'élèvent au 31 décembre 2025 à 14 120 millions de dinars, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 484 millions de dinars et les intérêts et agios réservés à 421 millions de dinars.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers 3.1 et 3.2 et « Règles de prise en compte des engagements » et « Règles d'évaluation des engagements », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées. À cet effet, nous avons relevé l'absence d'une base exhaustive et documentée des garanties reçues;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 112 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information de la banque.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la Banque.

Au 31 décembre 2025, et en application de la politique adoptée par la banque, la valeur du portefeuille BTA et ses créances rattachées présenté en portefeuille titre d'investissement (AC5) s'élève à 2 414 millions de dinars.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

4.1 Facteurs de vulnérabilité financière

Nous attirons l'attention des lecteurs des états financiers sur l'apparition de signes de pression sur les performances de la banque ainsi qu'une exposition à des risques structurels, dont les effets ont commencé à se révéler de façon plus marquée au cours de la période audité.

Ces éléments se sont notamment matérialisés par une augmentation des encours sensibles et corrélativement une pression sur les niveaux de provisionnement requis. Ils se reflètent également dans un affaiblissement de la rentabilité, sous l'effet d'un coût du risque élevé ainsi que dans un niveau significatif du coût des ressources, affectant la marge nette d'intérêt.

Nous soulignons également la concentration de certains risques ce qui peut augmenter l'exposition en cas de défaut de certaines contreparties majeures et le risque de non-recouvrement d'une part significative des engagements dont les sûretés constituées n'offrent pas toujours une couverture adéquate en cas de défaillance.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons porté ces constats à la connaissance de la direction et du Conseil d'Administration de la banque.

Le Conseil d'Administration a pris acte de ces constats et indiqué engager des actions correctives, incluant le renforcement du dispositif de gestion des risques, la révision des politiques de gestion actif-passif, la rationalisation des conditions de rémunération des ressources ainsi que le renforcement des mécanismes de détection de la dégradation de la qualité des actifs.

Le Conseil d'Administration a également indiqué engager des réflexions sur le plan de la gouvernance, afin de renforcer l'indépendance des instances de supervision des risques et le respect des exigences réglementaires relatives aux parties liées.

Nous estimons toutefois utile de porter ces éléments à l'attention des lecteurs du présent rapport, dans la mesure où la non-maîtrise de ces facteurs est susceptible d'impacter la situation financière, les équilibres prudentiels et les perspectives de rentabilité de la banque, et appelle, en conséquence, une vigilance accrue de la part des organes de gouvernance.

4.2 Risque sur une relation significative

Nous attirons l'attention des lecteurs des états financiers sur l'exposition importante de la banque envers une contrepartie placée en procédure collective, dont l'encours total des engagements s'élève à 479 millions de dinars au 31 décembre 2025.

Nous soulignons aussi que ladite contrepartie entretient des liens commerciaux et financiers avec d'autres clients de la banque, dont la solvabilité pourrait également être affectée en cas de défaillance.

Cette situation a été signalée à la direction et au Conseil d'Administration de la banque.

En réaction, la banque a procédé à la révision de la classification du risque et au renforcement significatif du niveau de provisionnement, à travers la constitution de dotations complémentaires de 175 millions de dinars, portant ainsi la couverture totale à 263 millions de dinars au 31 décembre 2025.

À ce stade, la banque estime que le niveau de couverture constitué est adéquat au regard des pertes attendues, résultant de l'analyse combinée de l'exposition au défaut et de la probabilité de défaut, telle que retenue par ses instances de supervision des risques et de gouvernance, ainsi que des perspectives de redressement de la contrepartie telles qu'exposées dans un courrier de son administrateur judiciaire.

Par ailleurs, des provisions supplémentaires de 31 millions de dinars ont été constituées au titre des engagements sur des contreparties présentant des liens économiques étroits avec cette relation, notamment ses principaux fournisseurs, afin de tenir compte du risque de contagion associé à cette exposition.

Notre opinion sur les états financiers n'est pas modifiée au titre de ce point. Toutefois, nous avons jugé utile d'en porter l'attention aux lecteurs du présent rapport dans la mesure où l'évolution de la situation de cette contrepartie représente un facteur de risque qui exige un suivi particulier.

4.3 Procédure engagée par le conseil de la concurrence

Les états financiers ne tiennent pas compte de l'incidence de la procédure engagée par le conseil de la concurrence contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances pendant la période COVID. À ce jour, le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.

4.4 Engagements des entreprises publiques

Le tableau des engagements a été arrêté sous l'hypothèse de couverture par la garantie de l'État des engagements des entreprises publiques qui s'élèvent au 31 décembre 2025 à 2 278 millions de dinars.

À la date du présent rapport, nous n'avons pas reçu l'exhaustivité des décisions définitives de garantie relatives à ces engagements.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les

états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Le rapport de gestion appelle, de notre part, les mêmes commentaires exprimés dans notre opinion d'audit et dans les paragraphes d'observation donnés en post opinion.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque. Ce rapport fait état d'insuffisances significatives qui limitent l'efficacité du dispositif de contrôle interne de la banque en matière de prévention, de détection et de correction des anomalies et des opérations non autorisées et, particulièrement, la qualité des processus d'arrêté et de divulgation de l'information financière.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 avril 2026

Les Co-commissaires aux comptes

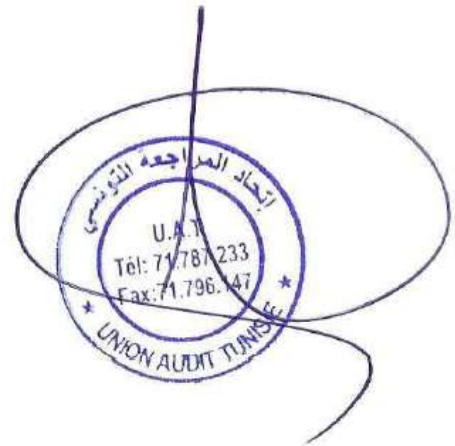
Groupement CFA-CNW-CWG

Groupement UAT-PROAUDIT-FINACO

Fathi Saidi



Abdellatif Abbès



**Mesdames et Messieurs les Actionnaires
de la BH Bank**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. Courant l'exercice 2025, la BH Assurance, filiale de la BH BANK, a souscrit à l'emprunt obligataire BH 2025-1 émis par la BH Bank, pour un montant global de 4 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un septième par an. Les intérêts sont calculés au taux fixe de 10,2%. L'encours de ces obligations au 31 décembre 2025 est de 4 millions de dinars.
2. En vertu des décisions du Ministre des Finances, la BH Bank a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines sociétés publiques. Ces garanties sont à hauteur de 1 423 millions de dinars.
3. Courant l'exercice 2025, la BH BANK a conclu avec filiale, BH Equity, une convention de gestion du fonds à capital risque n°27. En vertu de cette convention, la banque a confié à sa filiale la gestion des fonds à capital risque pour un montant de 20 millions de dinars.
4. Les encours des dépôts à terme souscrits, courant l'exercice 2025, par les filiales de la BH Bank, s'élèvent au 31 décembre 2025 à 133,750 millions de dinars, répartis comme suit :

Relation	Certificat de Dépôt	Bon de Caisse	Compte à terme	Total général
BH ASSURANCES	5 000	-	100 000	105 000
BH INVEST	-	-	2 000	2 000
SICAV BH OBLIGATAIRES	6 000	-	6 000	12 000
SICAV BH CAPITALISATION	-	1 000	6 400	7 400
BH EQUITY	-	-	6 300	6 300
BH SICAF	-	-	1 050	1 050
Total en mille Dinars	11 000	1 000	121 750	133 750

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. Antérieurement à l'exercice audité, la BH Bank a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2025 à 812 millions de dinars contre 768 millions de dinars au 31 décembre 2024.

2. Antérieurement à l'exercice audité et en vertu des décisions du Ministre des Finances, la BH Bank a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2025, ces garanties sont à hauteur de 855 millions de dinars.
3. Antérieurement à l'exercice 2025, la BH BANK a signé avec le Ministère des Finances des conventions de financement en devises dans le cadre de prêts syndiqués octroyés par les banques de la place à l'État Tunisien (principal actionnaire). Les caractéristiques de ces prêts syndiqués se présentent comme suit :

Nature	Montant en devises	Durée	Taux d'intérêt	Encours en Devises	Encours en Dinars
Convention du 18/02/2021 portant sur 259,5 Millions d'Euro et 150 Millions d'USD	10 Millions d'Euros	5 ans	2%	2 000 000	6 845 600
	15 Millions d'USD	5 ans	2,75%	3 000 000	8 742 300
Convention du 16/05/2023 portant sur 114 Millions d'Euro et 7 Millions d'USD	13 Millions d'Euros	5 ans dont 4 de grâce	3,87% 5,03%	13 000 000	44 496 400
Convention du 20/05/2022 portant sur 81,5 Millions d'Euros et 25 Millions d'USD	25 Millions d'Euros	4 ans dont	2,87%	12 500 000	42 785 000
	12 Millions d'USD	deux de grâce	5,6%	6 000 000	17 484 600
Convention du 16/05/2024 portant sur 156 Millions d'Euro et 16 Millions d'USD	7 Millions d'Euro	2 ans	4,4%	7 000 000	23 959 600
Total en dinars					144 313 500

4. Les concours accordés par la BH Bank à l'État Tunisien, son principal actionnaire, via les ministères sont à hauteur de 494 mille dinars (hors prêts syndiqués).
5. Antérieurement à l'exercice audité, la BH Bank a souscrit aux emprunts nationaux émis par l'État Tunisien, principal actionnaire. L'encours de ces emprunts s'élève au 31 décembre 2025 à 894,5 millions de dinars :

Emprunts	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Total
Emprunt national 2021	20 000	20 000	30 000	-	70 000
Emprunt national 2022	16 000	16 000	32 000	56 000	120 000
Emprunt national 2023	70 000	57 500	57 000	100 000	284 500
Emprunt national 2024	100 000	100 000	100 000	120 000	420 000
Total en mille dinars	206 000	193 500	219 000	276 000	894 500

6. Antérieurement à l'exercice audité, les filiales de la BH BANK ont souscrit aux emprunts obligataires émis par cette dernière. L'encours des montants souscrits se détaillent comme suit :

Société	BH 2021-1	BH 2021-2
BH ASSURANCE	7 000	-
BH SICAV CAPITALISATION	-	120
Total en mille Dinars	7 000	120

7. Antérieurement à l'exercice audité, la BH Bank a souscrit à des emprunts obligataires émis par la BH Leasing. L'encours des montants souscrits se détaille comme suit :

Emprunt	Montant souscrit	Encours au 31/12/2025
EO BH Leasing 2023-01	2 500	1 500
EO BH Leasing 2024-02	2 500	2 000
Total en mille Dinars		3 500

8. Antérieurement à l'exercice audité, la BH Bank a signé avec sa filiale BH Equity plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2025
Fonds gérés BH 1	1998	9 000 000	3 282 204
Fonds gérés BH 2	1999	8 915 000	2 878 355
Fonds gérés BH 3	2000	13 675 000	9 348 254
Fonds gérés BH 4	2001	9 042 000	3 737 708
Fonds gérés BH 5	2002	10 050 000	6 487 319
Fonds gérés BH 6	2003	6 500 000	1 851 081
Fonds gérés BH 7	2004	5 300 000	3 274 345
Fonds gérés BH 8	2005	8 000 000	1 708 654
Fonds gérés BH 9	2006	12 715 500	11 889 850
Fonds gérés BH 10	2007	20 100 000	12 122 860
Fonds gérés BH 11	2008	28 350 000	19 778 130
Fonds gérés BH 12	2009	26 600 000	24 638 305
Fonds gérés BH 13	2010	22 790 000	13 168 284
Fonds gérés BH 14	2011	5 600 000	3 592 087
Fonds gérés BH 15	2012	5 475 000	2 288 290
Fonds gérés BH 16	2013	9 147 768	5 848 334
Fonds gérés BH 17	2016	16 100 000	7 241 569
Fonds gérés BH 18	2017	29 100 000	15 152 750
Fonds gérés BH 19	2018	29 405 000	16 240 922
Fonds gérés BH 20	2019	38 000 000	22 114 098
Fonds gérés BH 21	2020	24 000 000	23 998 928

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2025
Fonds gérés BH 22	2021	12 000 000	12 000 000
Fonds gérés BH 23	2022	12 000 000	12 000 000
Fonds gérés BH 24	2023	20 000 000	20 000 000
Fonds gérés BH 25	2024	20 000 000	20 000 000
Fonds gérés BH 26	2024	30 000 000	30 000 000
Total en dinars		431 865 268	304 642 328

Les conditions de rémunération de la BH Equity, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Pour les 5 premiers fonds : une rémunération annuelle hors taxe de 0,5% sur le montant total des fonds ;
- Pour le reste des fonds (y compris le fond confié en 2025): une rémunération annuelle de 2% payable à terme échu prélevée sur le montant total de l'encours des utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux, conformément à la réglementation en vigueur arrêtée au 31 Décembre de chaque année, en sus d'une rémunération annuelle de 10% payable à terme échu sur le total des plus-value réalisées et encaissées par les fonds.
- Le montant global de la rémunération annuelle, à percevoir auprès de la « BH EQUITY » pour tous les fonds confondus et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à 950 000 DT.
- À partir de 2024, une rémunération de 1% sur les soldes disponibles hors plafond et une rémunération de 10% décomptée sur les plus-values réalisées (net des frais et charges) sur les dossiers contentieux.

Au cours de l'exercice 2025, les charges constatées par la BH Bank totalisent un montant de 1,106 millions de dinars.

9. Antérieurement à l'exercice audité, la BH Bank a conclu une convention de location de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » avec BH Assurances, à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 525 438 DT hors taxes.
10. Antérieurement à l'exercice audité, la BH Bank a conclu une convention de location d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010 avec BH Assurances. Le loyer, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 60 493 DT hors taxes.
11. Antérieurement à l'exercice audité, la BH Bank a conclu un contrat de sous-location avec BH SICAF portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 DT toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%. Le loyer, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 4 223 dinars TTC.
12. Antérieurement à l'exercice audité, la BH Bank a conclu une convention de location d'un immeuble sis aux berges du lac à partir de 2019 avec la société immobilière HORCHANI, partie liée, pour un montant initial de 239 496 dinars hors taxes majoré de 4 %. Le loyer, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 57 591 dinars.

13. Une Convention pour mission de Maitrise d'Ouvrage Délégée, enregistrée le 6/11/2024, est confiée à la BH Immo pour ce qui concerne les études et la réalisation des travaux d'aménagement et rénovation de l'immeuble sis au 21 Avenue Kheireddine Pacha.

La BH Immo perçoit une rémunération de 4,5% du montant TTC des travaux de rénovation de l'immeuble. Le cout prévisionnel de la mission de maitrise de l'ouvrage délégué du projet est estimé à 495 000 DT hors TVA.

Aucune facturation n'a été reçue par la BH Bank en 2025

14. Un protocole d'accord daté du 30/09/2010 a été conclu entre la BH Bank et la BH immo ayant pour objet la définition des modalités de reprise du projet SPRIC par la BH immo moyennant un financement de la BH Bank. La durée initiale indiquée dans ce protocole a été prolongée par l'avenant daté du 25/4/2023.

Ce protocole prévoit également la prise en charge par la banque des différences entre les prix pratiqués dans le cadre de la commercialisation du projet par la BH immo et les coûts de revient tel que définis par la même convention.

Les montants des pertes constatées par la BH Bank au cours de l'exercice 2025 totalisent un montant de 3,169 millions de dinars.

15. Antérieurement à l'exercice audité, la BH Bank a conclu une convention cadre avec sa filiale, BH Invest, qui porte notamment sur :

- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;
- L'étude et l'évaluation des opportunités de prise de participation ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

En 2025, les charges constatées au titre de la tenue du registre des actionnaires s'élèvent à 59 501 dinars TTC.

16. Antérieurement à l'exercice audité, la BH Bank a conclu une convention avec sa filiale, BH Invest, qui porte sur l'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes.

En 2025, les produits constatés par la BH Bank à ce titre s'élèvent à 54 831 Dinars.

17. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BH Obligataire et la SICAV BH Capitalisation, la BH Bank assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV BH Capitalisation. La commission relative à l'exercice 2025 s'élève à 75,300 mille Dinars TTC;
- 1 190 Dinars (TTC), commission fixe versée annuellement par la SICAV BH Obligataire.

18. Antérieurement à l'exercice audité, une convention a été conclue avec la SICAV BH Capitalisation, en vertu de laquelle la banque a été chargée de la distribution de la SICAV, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC égale à 0,1% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2025, le montant de cette rémunération s'élève à 50,200 mille dinars (TTC).

19. Antérieurement à l'exercice audité, la BH Bank a conclu avec sa filiale la BH Assurances un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat. La prime annuelle au titre de l'exercice 2025 est égale à un montant de 6, 913 millions de Dinars.

20. Antérieurement à l'exercice audité, la BH Bank a conclu avec sa filiale la BH Assurances, un contrat d'assurance sur la vie qui permet la couverture des prestations dans le cadre du plan d'assainissement. Les conditions de la convention se présentent comme suit :

- Le taux de rendement net maintenu à 3.5% par an ;
- Frais de gestions du contrat de 2,75% ;
- Frais d'acquisition à 0% par année de contrat ;
- La participation aux bénéfices de 80%

La prime annuelle émise par BH Assurance au titre de l'exercice 2025 totalise un montant de 1,700 millions de dinars.

21. Antérieurement à l'exercice audité, la BH Bank a conclu des contrats d'assurance conclu avec sa filiale, BH Assurance, pour couvrir divers risques. La prime annuelle, hors taxes, relative à ces contrats d'assurance s'élève à 16 474 mille Dinars.

D'autre part, les commissions servies par la BH Assurances relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale », « incendie crédits commerciaux », incendies crédits habitats » et « risques divers », s'élèvent pour l'exercice 2025 à 222, 372 mille dinars.

22. La BH Bank a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2025, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 11,101 millions de dinars, au titre des conventions de bancassurance (40% des primes nettes).

23. Les concours bancaires accordés par la BH Bank aux sociétés, parties liées, à ses administrateurs et à ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2025, un montant de 126,831 millions de dinars, répartis comme suit :

Nom	Total général en mille dinars	Engagements	CNNU	Avance sur CAT
BH LEASING	49 311	49 311	-	-
BH IMMO	30 997	30 193	804	-
STIMEC	6 769	6 769	-	-
SICAV BH OBLIGATAIRE	4 000	-	-	4 000
BH CAPITALISATION	3 680	-	-	3 680
BH ASSURANCE	2 596	2 596	-	-
Total filiales	97 353	88 869	804	7 680
Groupe HORCHANI	29 320	24 320	5 000	-

Mr BEN AMEUR MOEZ	79	79	-	-
Mr BESBES ZOUHEIR	3	3	-	-
Total administrateurs et parties liées	29 402	24 402	5 000	-
DG par intérim	76	76	-	-
Total général en mille dinars	126 831	113 347	5 804	7 680

III. Obligations et engagements de la BH Bank envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le Directeur Général par intérim a été nommé par décision du Conseil d'Administration réuni en date du 16 octobre 2024.

Le directeur général par intérim n'a pas bénéficié d'avantages spécifiques à la fonction de Directeur Général, les rémunérations perçues correspondent à la fonction de Directeur de Pôle.

- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs de la BH Bank a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 avril 2025 à 4000 dinars en brut par séance pour le président du conseil d'administration sans dépasser un plafond annuel de 24000 dinars et à 2000 dinars en brut par séance pour les membres du conseil d'administration sans dépasser un plafond annuel de 12000 dinars.
- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 avril 2025 à 2000 dinars en net et par séance pour le président de chaque comité sans dépasser un plafond annuel de 12000 dinars et à 1500 dinars en net et par séance pour les membres des comités sans dépasser un plafond annuel de 9000 dinars. Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leur choix.

2. Les obligations et engagements de la BH Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG par intérim (*)		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	216 200 (*)	27 732	233 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
TOTAL	216 200	27 732	233 000	-

(*) Rémunération, correspondant à celle du Directeur de Pôle, calculée compte tenu des avantages en nature et cotisations patronales supportées par BH bank y compris les primes IDR.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 14 avril 2026

Les Co-commissaires aux comptes

Groupement CFA-CNW-CWG

Groupement UAT-PROAUDIT-FINACO

Fathi Saidi



Abdellatif Abbès

